

Paris, le **19 DEC. 2017**

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que le jury national des Villes et Villages Fleuris, réuni en séance plénière le 31 octobre 2017, a décidé de confirmer le label « Quatre Fleurs » au village de Beaulieu-en-Argonne.

Le jury national a reçu un accueil convivial, en votre présence et celle de vos collaborateurs et bénévoles. La bonne présentation que vous avez conduite a montré la dynamique créée pour embellir le village. La visite à pied a permis des échanges fructueux avec le jury.

En plein cœur de la forêt d'Argonne, la commune bénéficie d'une atmosphère particulière et d'un patrimoine historique classé. La stratégie d'aménagement paysager et floral est pertinente. Vous disposez d'un beau patrimoine végétal (arbres, arbustes, plantes grimpantes) en cohérence avec le grand paysage environnant. La gestion du patrimoine arboré est maîtrisée.

Les conseils préconisés par le jury précédent ont été suivis, et les évolutions sont spectaculaires. L'ensemble des bacs en béton et des suspensions ont été retirés. Les massifs sont désormais réalisés en pleine terre. Vous produisez la majorité de vos plantes. Les compositions florales sont modernes, la fleur habille avec élégance l'espace public qui est bien entretenu.

L'environnement est respecté ; l'eau de pluie est réceptionnée dans des citernes, l'engrais utilisé est fourni par un agriculteur, une tonte tardive est opérée.

Il fait bon vivre à Beaulieu-en-Argonne dans une ambiance très conviviale. De nombreuses animations sont organisées pour les habitants et les visiteurs : les visites guidées « patrimoine et fleurissement », les circuits pédestres et cyclistes proposés sur la carte touristique, etc.



Le jury a souhaité apporter quelques conseils suite aux propos échangés à l'occasion de la visite :

- Il conviendrait de réaliser une taille plus naturelle des arbres et de respecter leur port naturel
- Il serait intéressant de regrouper les massifs pour éviter le pointillisme et centrer le travail sur un joli massif en volume.
- Il serait également judicieux de diversifier la palette végétale afin de profiter du fleurissement durant les quatre saisons.

Le fleurissement fait parti intégrante de l'identité de Beaulieu-en-Argonne, et le jury a été particulièrement sensible à l'attachement que vous portez à la qualité du cadre de vie au sein de votre village.

Avec toutes mes félicitations, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments distingués.



Paul RONCIERE
Préfet (h)
Président du CNVVF

Monsieur Jean-Marc BOUCHET
Maire de BEAULIEU-EN-ARGONNE

